

## COMMUNIQUÉ

Diffusé le 10 mars 2020

### Budget 2020-2021 du Québec : des investissements majeurs pour la culture et l'industrie de la musique

Dans son budget dévoilé aujourd'hui, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements de 456,9 millions de dollars sur cinq ans afin de « promouvoir notre spécificité culturelle ». D'ici 2024-2025, les entreprises musicales bénéficieront d'investissements de 25 millions de dollars via la SODEC et le crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonore et de spectacles sera bonifié de 19,5 millions de dollars.

Des investissements dans le secteur audiovisuel ont aussi été annoncés, dont 20 millions de dollars par année pour les longs métrages de langue française, ainsi que 15 million par année pour le financement de séries télévisuelles. De plus, Télé-Québec bénéficiera de 3 millions de dollars pour la captation et la diffusion de spectacles et d'œuvres d'artistes québécois.

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) salue ces investissements remarquables qui témoignent d'un véritable engagement envers la culture québécoise. Ces investissements auront certainement des impacts positifs pour notre musique. Toutefois, l'APEM souhaite rappeler qu'un soutien direct aux activités éditoriales aurait des retombées importantes sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie de la musique. Depuis plusieurs années, notre association demande que les activités des éditeurs de musique soient admissibles aux programmes de la SODEC, comme c'est le cas en Ontario et au Fonds de la musique du Canada.

Partenaires des auteurs-compositeurs et entrepreneurs au centre de la valorisation de la propriété intellectuelle, les éditeurs musicaux jouent un rôle de premier plan dans l'adaptation du modèle d'affaires de la musique québécoise à l'ère numérique. Les éditeurs accompagnent le développement de la carrière des créateurs, soutiennent la création des œuvres musicales et favorisent une diversification des sources de revenus.

## À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

## À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.).

**Renseignements :** Jérôme Payette, Directeur général, 514-525-0460, [jpayette@apem.ca](mailto:jpayette@apem.ca)